

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Le thème : **Le chien**

Concours organisé par la Médiathèque Municipale et le Musée de Clérac

Qui se tiendra du 1^{er} Mai au 31 Octobre.

Ce concours est ouvert aux Adultes et Adolescents de plus de 15 ans.

Caractéristiques techniques

Il consiste à réaliser **maximum 2 photos** par participant :

- ✓ Sur papier photo en couleur ou noir et blanc
- ✓ Format 20x30 cm non encadrée
- ✓ Vierge de tout signe distinctif
- ✓ Montage non autorisés

Toutes les photos des participants seront exposées à la Médiathèque Municipale de Clérac à partir du 20 novembre 2021.

Les participants récupéreront leur photo à la Médiathèque de Clérac après l'exposition. Seule la photo gagnante sera gardée. Les participants autorisent la reproduction de leurs photos sur le bulletin municipale et le site internet de la commune.

Dans le respect du droit à l'image, la publication de personnages est placée sous la responsabilité du participant.

Dans le respect des droits d'auteur, la reproduction d'une œuvre dans son intégralité est interdite.

Modalités de participation

La photo est remise à la Médiathèque ou au Musée, sous enveloppe portant le nom et prénom, l'adresse et le numéro de téléphone.

La photo peut être apportée ou envoyée aux adresses suivantes :

| | | |
|------------------------|----|----------------------|
| Médiathèque de Clérac | OU | Musée |
| 3 rue du jeu de quille | | 1 route des châteaux |
| 17270 CLERAC | | 17270 CLERAC |

Date limite de dépôt : le 31 octobre 2021

Le jury se réunira pour délibérer la semaine du 2 au 6 novembre 2021.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Récompenses

Le concours récompensera 1 lauréat. Il se verra attribuer un repas pour deux personnes au restaurant « Les lacs bleus » à Clérac.

La Remise des prix aura lieu à la Médiathèque le samedi 20 novembre 2021

Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent endosser aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement.